



Procès verbal Conseil Municipal

Date 27 Mars 2015

Lieu Salle du Conseil

Début / fin 19h00- 21h25

Présents : HUGENSCHMITT Nathalie, GABLE Thierry, BALLY Pascal, MOREL Jean-Christophe, MOLITOR Thierry, ALBRIEUX Astrid, SIBLOT Hayette (Arrivée à 19h45), SURLEAU Cindy, DONATI Gérard, LAINE Angélique, KEBAILI Nora

Absente excusée : Marjorie ROUSSEL (Secrétaire comptabilité)

Absents non excusés : David REINHARD, Jean Marie KIHN

Le Conseil Municipal

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Selon l'article L.2121-15 du CGCT, nous sommes dans l'obligation de désigner, parmi les conseillers municipaux, un ou plusieurs secrétaires, en début de séance.

Madame Le Maire demande s'il y a des volontaires. Une volontaire, Madame Angélique LAINE.

La secrétaire de séance est donc : Madame Angélique LAINE

Madame Le Maire rappelle l'article L2121-16 du code des collectivités territoriales que Le Maire a seul la police de l'assemblée et qu'il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre public. En cas de crime ou de délit, il en dresse un procès verbal et le procureur de la république est immédiatement saisi.

Ordre du jour

Présentation du partenariat de la commune avec l'association Sésame Autisme

Présentation du bilan de notre prestataire de l'accueil périscolaire, les Francas du Doubs

1) Administration

1. Démission de Madame Delphine MEYER
2. Double démission de Madame Marlène MARCAND
3. Réorganisation des Commissions Communales
4. Autorisation d'affichage pour les élections départementales 2015

2) Finances

- 1. Présentation du compte administratif 2014 du CCAS**
- 2. Présentation du compte de Gestion 2014 du CCAS**
- 3. Affectation du résultat 2014 du CCAS**
- 4. Présentation du compte administratif 2014 du budget communal**
- 5. Présentation du compte de gestion 2014 du budget communal**
- 6. Affectation du résultat 2014 du budget communal**
- 7. Vote des trois taxes**
- 8. Vote du budget primitif CCAS 2015**
- 9. Liste des subventions 2015**
- 10. Vote du budget primitif communal 2015**
- 11. Demande de subventions pour les voyages scolaires**
- 12. TLPE 2015 et 2016**
- 13. Décision concernant les dégradations du 2 et 3 Janvier 2015 et celles du 13 au 16 Février 2015**
- 14. Remboursement à Madame Le Maire**

3) Achats de la commune

- 1. Achat d'une tronçonneuse**
- 2. Réfection des Menuiseries au Patio**
- 3. Achat de panneaux de signalisation**
- 4. Mise en place d'une haie de laurier liaison douce sur 100m**
- 5. Participation à l'achat de panneaux bois liaison douce maison Clerget**
- 6. Achat Cimaise (Kits accrochage mural) salle du Conseil Municipal**
- 7. Achat d'une perceuse visseuse**
- 8. Achat d'une débrousailluse**
- 9. Achat d'un taille haie**
- 10. Achat rideaux buvette salle polyvalente**
- 11. Achat d'une porte de cuisine pour la salle des fêtes**
- 12. Achat d'une porte extérieure pour la salle des fêtes**

4) Urbanisme

- 1. Résolution de la problématique de parking devant les écoles**
- 2. Décision des élus sur le projet des ateliers municipaux**
- 3. Ventes de parcelles sur la commune**
- 4. Vente de l'appartement rue des écoles**
- 5. Classement des voiries communales**
- 6. Signature du procès verbal de remise des voies rétablies par la commune**
- 7. Informations aux élus concernant le dossier sur l'eau avec PMA**

5) Culture

- 1. Autorisation du camping des Pouges pour le festival Rencontre et Racine**

2. **Modification du règlement des salles communales**
 3. **Mise à disposition de la salle polyvalente au service des examens du permis de conduire**
 4. **Demande de prêt de la Salle des Fêtes pour les élections départementales 2015**
 5. **Demande de subvention par le club de Tennis de Table**
 6. **Demande de subvention par l'association des ours pour le goûter de fin d'année scolaire**
- 6) **Divers**
- a. **Institution d'une taxe annuelle sur les friches commerciales**
 - b. **Taxe annuelle sur les friches commerciales : majoration des taux de la taxe**

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques sur le procès verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2014.

Les élus passent au vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Présentation du partenariat de la commune avec l'association Sésame Autisme

Madame Le Maire rappelle aux élus que notre partenariat avec Sésame Autisme a été mis en place en janvier 2012. Ce partenariat fonctionne par une convention d'objectifs et de moyens, reconductible annuellement par un avenant.

En 2012/2013 : rénovation des panneaux d'affichage communaux, rénovation des bancs

En 2013/2014 : remplacement des barrières de l'école primaire, ramassage des papiers et vidage des poubelles communales.

Madame Le Maire laisse la parole aux membres de l'association qui exposent leur travail 2014/2015 et leur projet 2015/2016.

Pour le bilan 2014/2015 :

- Une année de ponçage, de peinture, puis installation des planches de la barrière de l'école primaire, inaugurée le 04 juillet 2014.
- Démontage et restauration d'un banc extérieur de l'école primaire et d'un banc extérieur cité KELLER. Le banc de l'école est terminé et il est remonté. Il reste à finir celui des cités KELLER (prochainement).
- Le mercredi après midi divers travaux avec Monsieur Bruno MANZINALI, agent technique communal (ramassage de feuilles à l'école et au cimetière, petits travaux aux écoles, rénovation de la buvette et de la salle polyvalente).
- Le vendredi après midi vidage des 13 poubelles publiques, à noter que la poubelle située au quartier KELLER est à réparer.

Pour les projets 2015/2016, les élus proposent :

- La peinture du préau de l'école primaire, la peinture du tunnel piétonnier, la peinture du transformateur ERDF
- L'entretien du verger derrière la salle polyvalente
- La fabrication de décorations de Noël extérieures en bois
- Le lasure du bâtiment périscolaire

Madame Le Maire propose en contre partie des travaux réalisés de verser une subvention à l'association d'une somme 550 euros. Cette subvention cumulée à celle de l'année précédente permettra aux jeunes de réaliser un voyage pédagogique au bord de la mer. Elle demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Une visite sera programmée mercredi 13 avril 2015 midi avec les élus qui le souhaite à Grand Charmont.

Les élus autorisent Madame Le Maire à signer l'avenant à la convention et de verser la subvention à l'association :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Présentation du bilan de notre prestataire d'accueil périscolaire les Francas du Doubs

Madame Fatima SOLTANI étant en arrêt de travail le bilan de l'année scolaire 2013/2014 sera fait au prochain Conseil Municipal.

Ce bilan a été présenté à la commission enfance jeunesse du lundi 09 mars 2015. À l'issue de cette présentation le budget 2015 de la prestation a été exposé, il est à l'identique de l'année dernière et a reçu un avis favorable de la commission enfance jeunesse.

1) Administration

Préambule

« Chers élus, j'avais déjà exprimé à la population en juin 2013 par une lettre personnelle aux administrés, que moi même, des élus, des habitants, et ce depuis avril 2013 étions destinataires, et aujourd'hui encore, de tracts, de lettres anonymes, de courriers faisant état de toute une série d'assertions, de dénonciations calomnieuses, de diffamations et pire encore.

Pourtant les élections municipales sont passées depuis un an. Les habitants du village nous ont élus par un vote de confiance à 71%, avec une seule liste, faute de concurrent.

J'avais espéré, comme la majorité des administrés que l'élection de notre équipe mettrait un terme à ces manières de faire et d'agir, qui n'ont pas de place, dans un débat construit, dans la qualité des échanges d'idées et de projets, dans la transparence et la loyauté.

Malheureusement, il n'en est toujours rien. C'est regrettable voir pitoyable, et je continue à le regretter profondément avec les élus ici présents et surtout avec ceux qui sont visés.

Il est grave de penser que nous sommes des « demeurés écervelés», que nous sommes là que par intérêt personnel et de remettre en cause systématiquement les dossiers étudiés par des élus avec sérieux, prudence et opportunité. Ceux qui pensent cela, devraient regarder et balayer devant leur porte.

Aussi, en aucuns cas, je ne rentrerai, avec mon équipe, dans une polémique où tout est dit et son contraire. Où tout est dit sans preuve, sans argument et uniquement fondé sur les ouïes dire.

Le plus important à mes yeux, c'est l'intérêt de nos habitants et leur qualité de vie, avec équité et justesse. Tout le reste est secondaire.

De ce point de vue, je peux vous affirmer que nous sommes fiers de ce que nous réalisons au quotidien pour notre village, pour nos habitants sachant que le parfait n'existe pas.

ARBOUANS, continu à évoluer et à prendre une place importante dans notre Communauté d'Agglomération, nous sommes connus et reconnus au delà de nos frontières communales.

En un an, nous avons déjà réalisé **sans augmenter les impôts locaux** :

- La liaison douce sur la voie ferrée avec PMA
- Les aménagements sécuritaires rue des écoles, rue de Courcelles, avenue de Europe

En un an, nous avons déjà :

- Relancé le dossier hangar municipal
- Relancé le dossier SED
- Lancé le classement de voirie qui date de 1959
- Lancé notre audit à la population pour mai 2015 : les Ours ont la parole
- Notre politique sur l'enfance et la petite enfance est phare en la matière et admirée dans et à l'extérieur de la commune
- Notre école revit, il y aujourd'hui plus de 100 élèves à l'école, alors que, lorsque je suis arrivée adjointe à l'éducation en 2001, une classe était sur le point de fermer
- Notre population remonte grâce à notre attractivité offrant des services aux jeunes familles
- Et bien d'autres choses.....

Ceci est la preuve encore une fois, que nous respectons nos engagements de campagne.
Avec les élus en place, nous ne ménageons jamais nos efforts pour produire des résultats.
L'écoute et la réactivité a toujours été le mot d'ordre pour toute l'équipe. Et même si nous ne pouvons pas dire oui à tout nous offrons toujours une solution possible.

Pour se faire, nous agissons dans le cadre de la loi et sous le contrôle de l'État.
En aucun cas, nous prenons de la distance par rapport aux règles les plus élémentaires de la gestion communale, sous peine de risquer une condamnation.

À ce sujet, nous comptons comme toujours sur la bienveillance des services de l'état sur la gestion de nos dossiers.

Tant que notre équipe sera en place, nous veillerons au strict respect de la légalité, en particulier sur le plan juridique et financier.

Tant que l'équipe sera en place, une seule chose suscite notre motivation et notre enthousiasme : être à l'écoute et au service de nos habitants, continuer à faire de notre village, un village où il fait bon vivre, un village attractif qui évolue positivement dans le temps et dans l'espace, tout en poursuivant l'engagement d'une pause fiscale que nous avons prise et que nous poursuivrons.

Les élus présents l'ont bien compris, avec intelligence, que les solutions de financement ne sont pas évidentes. En effet, la commune ne peut pas se permettre de contracter un autre emprunt, il faut aussi prendre en compte les baisses de dotations d'État et l'augmentation du FPIC, tout en absorbant la réforme scolaire et la loi sur l'accessibilité.
Il n'y a pas d'alternative autre que la réutilisation de notre patrimoine (qui ne répond pas à un besoin d'intérêt général ou à un besoin de service public) ou urbaniser dans ce cas faut il encore avoir du foncier.
C'est bien sur ces deux uniques solutions que nous avons choisis de nous orienter après une mure réflexion durant ce mandat.

Les administrés peuvent nous faire confiance et compter sur notre dévouement le plus total, comme ils l'ont fait dans les urnes aux élections de mars 2014.

Ils peuvent continuer à faire confiance, à notre équipe fidèle, qui a acquis l'expérience et les compétences pour gérer les affaires.

Aussi, je ne ferai pas personnellement de commentaires sur les deux premiers points du conseil municipal.

De plus, je ne répondrai pas et plus aux attaques insidieuses et sans preuve factuelle, je ferai simplement suivre ces diverses missives aux autorités compétentes.

J'invite les élus à faire de même et je compte sur eux et sur l'équipe pour continuer à se fédérer autour de notre programme que nous devons réaliser ensemble car c'est bien sur **le bilan de notre mandat que nous serons jugés en 2020.**

1. Démission de Madame Delphine MEYER

Cette décision a été acceptée par Monsieur Le Préfet en date du 15 décembre 2014.
Madame le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.
Il n'y en a pas.
Suite à ce Conseil Municipal une copie de la lettre de démission acceptée par Monsieur Le Préfet sera envoyée à l'intéressée.

2. Double démission de Madame Marlène MARCAND

Cette décision a été acceptée par Monsieur Le Préfet en date du 03 mars 2015.
Madame le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.
Il n'y en a pas.
Suite à ce Conseil Municipal une copie de la lettre de démission acceptée par Monsieur Le Préfet sera envoyée à l'intéressée.

3. Réorganisation des commissions communales

Madame Le Maire propose pour les délégués :

Délégués ADU

Monsieur Pascal BALLY (Titulaire)
Monsieur Jean Marie KIHN (Suppléant)

Délégués AAPA

Madame Hayette SIBLOT
Monsieur Jean Christophe MOREL

Délégués Air des gens du voyage

Madame Nathalie HUGENSCHMITT
Monsieur Pascal BALLY

Délégués contrat local intercommunal de sécurité et correspondant défense

Madame Nathalie HUGENSCHMITT (Titulaire)
Monsieur Gérard DONATI (Suppléant)

Délégués CNAS

Monsieur Jean Christophe MOREL (Collège des élus)
Madame Marjorie ROUSSEL (Collège des agents)

Délégués SYGAM

Monsieur Thierry GABLE (Titulaire)
Monsieur Pascal BALLY (Titulaire)
Monsieur Jean Christophe MOREL (Suppléant)

Commission Urbanisme, Environnement, Embellissement

- Tous les élus sont membres de cette commission

Commission d'appel d'offre et achats de la commune

Madame Nathalie HUGENSCHMITT (Titulaire)
Monsieur David REINAHRD (Titulaire)
Monsieur Pascal BALLY (Titulaire)
Monsieur Jean Marie KIHN (Titulaire)
Monsieur Thierry GABLE (Suppléant)
Monsieur Gérard DONATI (Suppléant)
Madame Cindy BRICE (Suppléant)

Commission Administration

Madame Nathalie HUGENSCHMITT
Monsieur Gérard DONATI, délégué de l'état par arrêté
Madame Angélique LAINE, déléguée du tribunal par ordonnance

Commission du Centre Communal d'Action Sociale

Madame Nathalie HUGENSCHMITT (Elu)
Monsieur Jean Christophe MOREL (Elu)
Madame Hayette SIBLOT (Elu)
Monsieur Thierry GABLE (Elu)
Madame Nora KEBAILI (Elu)
Madame Angélique LAINE (Elu)
Madame Solange FARES (Administrée)
Madame Marie Claude JOUVENOT (Administrée)
Madame PFUNSTEIN (Administrée)
Madame Edwige STANISLAWSLI (Administrée)
Madame Francine THIEBAULT (Administrée)

Commission communale des impôts directs

Madame Nathalie HUGENSCHMITT (Elu)
Monsieur Thierry GABLE (Elu)
Monsieur Pascal BALLY (Elu)
Monsieur Jean Marie KIHN (Elu)
Monsieur Gérard DONATI (Elu)
Monsieur Daniel JACQUET (Administré)
Monsieur Jacques DEPOUTOT (Administré)
Monsieur Marc PERSONENI (Administré)
Monsieur Hugues PERSONENI (Administré)
Monsieur Jean Noel GINDRAT (Administré)

Commission enfance, jeunesse

Madame Nathalie HUGENSCHMITT (Elu)
Madame Astrid ALBRIEUX (Elu)
Madame Angélique LAINE (Elu)
Madame Cindy SURLEAU (Elu)
Madame Fatima SOLTANI (Directrice des Francas)
Madame Régine WURLHIN (Intervenant APS)
Madame Hélène ZOBRIST (Intervenant APS)
Madame Edwige STANISLAWSLI (Assistante maternelle)
Madame ou Monsieur Le Présidence des Oursons
Mesdames et Messieurs, les quatre délégués titulaires de parents d'élèves

Commission Culture, Sport, Loisir, Association

Madame Nathalie HUGENSCHMITT (Elu)
Monsieur Thierry GABLE (Elu)
Monsieur Jean Christophe MOREL (Elu)
Monsieur Thierry MOLITOR (Elu)
Madame Angélique LAINE (Elu)
Monsieur Luigi CARPANEDO (Consultante administré)
Madame Laurence COURTEAU (Consultante administré)
Monsieur Bernard CREVOSIER (Consultant administré)
Monsieur Gilles OBERDORF (Consultant administré)
Madame Edwige STANISLAWSLI (Consultante administré)

Jury et Prix des maisons fleuries et illuminées

Madame Nathalie HUGENSCHMITT (Elu)
Monsieur David REINHARD (Elu)
Madame Jeanine BAGGIO (Administrée)
Madame Laurence CARPANEDO (Administrée)
Monsieur Bernard CREVOIZIER (Administré)
Madame Marie Claude JOUVENOT (Administrée)
Madame Joseph SCHMITT (Administré)

Finances

Une réunion orientation budgétaire en février 2015
Un comparatif par trimestre aux élus (fin Avril, fin Aout)
Une réunion bilan mi-décembre 2015

Communication

Chaque adjoint et Conseiller délégué s'occupent personnellement de prévenir Monsieur Claude BARTH (Presse), Monsieur Philippe CENNI (Lettre d'information communale) et Monsieur Guy CHOIGNARD (Site internet)
A chaque sortie de la lettre d'information communale, chaque élu recevra la maquette avant édition pour observation.

Quartier de distribution

Monsieur Gérard DONATI : Essarts haut, Vignottes
Monsieur Thierry GABLE et Madame Astrid ALBRIEUX : Champs de pierre
Monsieur Jean Marie KIHN et Madame Cindy SURLEAU : Rue de Courcelles

Monsieur Pascal BALLY et Madame Angélique LAINE : Avenue de l'Europe, sablières, stade, samblenières, rue de l'épargne

Madame Hayette SIBLOT : Château d'eau, Essarts bas, Vergers

Madame Nora KEBAILI : Rue des écoles

Monsieur Jean Christophe MOREL : Courts-champs et rue des Combes

Monsieur Thierry MOLITOR et Monsieur David REINHARD : Keller, Route de Montbéliard

Nouveau référent rue des écoles en remplacement de Monsieur Karol JAKULSKI, Monsieur Franck CONTANT.

Nouveau référent de quartier vergers, Madame Hayette SIBLOT

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4. Autorisation d'affichage pour les élections départementales 2015

Madame Le Maire a reçu un courrier de Monsieur David Barbier qui demande l'autorisation d'afficher sur les panneaux communaux, la propagande électorale de leur candidature.

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2) Finances

1. Présentation du compte administratif 2014 du CCAS

Madame Le Maire rappelle que c'est sous sa responsabilité que le compte administratif doit être approuvé par le Conseil Municipal, cependant elle ne peut être juge et partie.

De ce fait, Monsieur Jean Christophe MOREL présente le compte administratif 2014 (Madame Le Maire ne prend pas part au débat).

Dépenses de Fonctionnement : 8711.19 €

Recettes de Fonctionnement : 7500 €

Déficit de Fonctionnement : - 1211.19 €

Monsieur Jean Christophe MOREL commente le bilan CCAS, dans ces grandes lignes, vu en réunion des orientations budgétaires 2015 (Voir documents distribués). Le coût le plus important de l'année concerne le repas des anciens en lien avec une présence plus nombreuse cette année.

Monsieur Jean Christophe MOREL demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler. Madame Le Maire ne prend part au vote.

Les élus passent au vote.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2. Présentation du compte de Gestion 2014 du CCAS

Madame Le Maire présente le compte de gestion du budget CCAS 2014 du percepteur conforme au compte administratif.

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3. Affectation du résultat 2014 du CCAS

Madame Le Maire propose d'affecter le résultat du budget CCAS comme suit :
Le résultat à affecter au chapitre 002 du budget primitif 2015 est de 6319.81 €

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.
Les élus passent au vote :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4. Présentation du compte administratif 2014 du budget communal

Madame Le Maire rappelle que c'est sous sa responsabilité que le compte administratif doit être approuvé par le Conseil Municipal, cependant elle ne peut être jugée et partie.

De ce fait, Monsieur Thierry GABLE présente le compte administratif (Madame Le Maire ne prend pas part au débat).

Recettes de Fonctionnement : 666 462.31 €
Report 2014 : 56 737 €
Dépenses de Fonctionnement : 663 331.85 €
Excédent de Fonctionnement : 59 867 €

Recettes d'Investissement : 71 434.34 €
Dépenses d'investissement : 92 658.17 €
Déficit d'Investissement : 39 068 €

Monsieur Thierry GABLE commente le bilan du budget communal dans ces grandes lignes, déjà vu en réunion sur les orientations budgétaires 2015 (Voir documents distribués).

Au 6042 : Achat et prestation de service depuis la mise en place de la réforme la commune a une dépense supplémentaire de **20 000 euros**

Au 60612 : Energie et électricité, Madame Le Maire va faire le point avec Monsieur Nicolas ROLLIN pour une explication sur l'augmentation de plus de 4000 euros de dépenses en électricité.

Au 6218 : autres personnels extérieurs, une augmentation de presque 8 000 euros en lien avec la mise à disposition de Madame Hassima NISIC pour remplacer Madame Marie Jo CLERICI en arrêt de travail.

En conclusion

Un excédent de fonctionnement 3 130 euros, avec un exercice sur 13 mois car l'ancienne secrétaire comptabilité passait les factures du mois de décembre sur l'exercice suivant.

Avec le report N-1 de 56 737 euros, il y a un excédent de 59 867 euros pour le résultat 2014.

Un déficit d'investissement de 39 068 euros expliqué par des dépenses en voirie supplémentaires non budgétisées et par le fait que les subventions attendues pour le garage municipal (étant inscrites au budget primitif pour équilibrer les dépenses sur ce projet) n'ont pas été réalisées.

L'excédent de fonctionnement comblera le déficit d'investissement pour 39 068 euros et le reste sera affecté en section de fonctionnement 2015 pour 20 799 euros.

(Voir documents distribués à la réunion DOB)

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler (Madame Le Maire ne prend part au vote).

Les élus passent au vote :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5. Présentation du compte de gestion 2014 du budget communal

Monsieur Thierry GABLE présente le compte de gestion du budget communal 2014 du percepteur conforme au compte administratif

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.
Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6. Affectation du résultat 2014 du budget communal

Monsieur Thierry GABLE rappelle les résultats à la clôture du compte administratif 2014 :
Excédent de fonctionnement : 59 867 €
Déficit d'investissement : 39 068 €

La proposition d'affectation est la suivante :
Au chapitre 001 Dépense d'investissement : 39 068 €
Au chapitre 002 Recette de fonctionnement : 20799 €
Au compte 1068 Recette d'investissement (affectation en réserve) : 39 068 €

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.
Les élus passent au vote :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

7. Vote des trois taxes

Madame Le Maire propose pour cette année de ne pas augmenter les taux des trois taxes pour 2015 sur la part communale. **Avis favorable au DOB (Débat sur les Orientations Budgétaires du 18 février 2015).**

Taxe	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Habitation	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50
Foncière bâtie	13,12	13,12	13,12	13,12	13,12	13,12	13,12
Foncière non bâtie	14,21	14,21	14,21	14,21	14,21	14,21	14,21
Total du produit fiscal	276467	280628	285656	292426	297871	317934	320 690

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou observations à formuler.
Les élus passent au vote et l'adoptent.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

8. Vote du budget primitif CCAS 2015

Monsieur Jean-Christophe MOREL présente le budget CCAS 2015 pour un total équilibré en recettes et en dépenses de 15 319 €.

1 500 seront prévus cette année pour financer les contrats téléalarmes et une aide à l'achat des détecteurs de fumée obligatoire au 08 mars 2015.

Monsieur Jean-Christophe Morel demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.
Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

9. Liste des subventions 2015

Madame Le Maire fait la liste des subventions au compte 6574 pour l'année 2015 :

Sésame Autisme : 550 €

La vigilante : 270 €

Office du tourisme du Pays de Montbéliard : 50 €

Sous officiers de réserve : 50 €

Une subvention de 9000 € sera versée au CCAS

Une subvention de 2000 € sera versée au relais d'assistante maternelle de Valentigney

Une subvention de 985 euros soit un euros par habitant sera versée à l'ADU sous réserve que celle -ci nous fournisse une étude de faisabilité sur les terrains de la SED attendue depuis deux ans.

La somme de 127 087 € sera attribuée aux Francas pour l'année 2015 mais d'après le compte d'exploitation reçu des Francas, un excédent de 2465,15 € a été enregistré en produit constaté d'avance pour l'année 2015, donc cette somme sera déduite des 127.087 €, $127.087 - 2465,15 = 124.621,85$ € payés de façon mensuelle.

Cette dépense est imputée au compte 6042 Achats prestations de service.

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

10. Vote du budget primitif communal 2015

Préambule orientations budgétaires 2015 (DOB du 18 février 2015)

- En recette de fonctionnement :

« La version finale de la loi de finances pour 2015 entérine la diminution des concours financiers de l'État dans le cadre de la contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics, prévue par le PLPFP 2014-2019. Elle confirme par ailleurs la progression de la péréquation, destinée à réduire l'impact de la baisse des dotations pour les collectivités les plus pauvres.

Une baisse des dotations de l'État aux collectivités de 3,67 milliards d'euros pour 2015

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, qui sont constitués par les prélèvements sur recettes de l'État établis au profit des collectivités, ainsi que par des crédits du budget général relevant de la mission « Relation avec les collectivités territoriales », diminueront de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017.

Le poids de la baisse des dotations sera de 2071 millions d'euros pour le bloc communal (dont 70 % pour les communes et 30 % pour les EPCI), de 1148 millions d'euros pour les départements et de 451 millions d'euros pour les régions.

Cette contribution du secteur public local au redressement des comptes publics s'accompagne d'une clarification de l'architecture de la dotation forfaitaire des communes et des départements.

Un renforcement de la péréquation pour atténuer l'effet de la baisse de la DGF pour les collectivités les plus pauvres.

L'Assemblée nationale a entériné une hausse des dotations de péréquation en 2015, financée par une minoration des allocations compensatrices de fiscalité directe locale, ainsi que de certaines composantes de la DGF.

À son article 107, le texte prévoit notamment un triplement du rythme de progression de la péréquation verticale à destination des communes en 2015 par rapport à 2014, avec une hausse de 180 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine (DSU), de 117 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale (DSR) et d'un tiers (200 millions d'euros) pour les crédits de la dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR).

Parallèlement, les 423 millions d'euros des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) restent inchangés. Cette dernière mesure, de même que la pérennisation du fonds d'amorçage en faveur de la mise en place d'activités périscolaires par les communes, traduit les annonces du Premier ministre devant le congrès des maires. Pour les départements, les montants consacrés à la péréquation au sein de la DGF augmenteront de 20 millions d'euros, répartis entre la dotation de péréquation urbaine (DPU) et la dotation de fonctionnement minimale (DFM).

La loi de finances pour 2015 confirme également la progression des dispositifs de péréquation horizontale dans la sphère communale, avec une progression de 210 millions d'euros pour le Fonds national de péréquation des

ressources intercommunales et communales (FPIC) et de 20 millions d'euros pour le Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF). En 2015, le FPIC s'élèvera donc à 780 millions d'euros et le FSRIF à 270 millions d'euros. L'impact de la baisse des dotations devrait donc être réduit pour les communes dont le potentiel financier est inférieur à une fois la moyenne de la strate.

Ceci se traduit pour la commune, en recette de fonctionnement :

- Poursuite de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, soit déjà une perte de 148 000 euros depuis 2004 (Voir tableau ci dessous).

DGF	Montant
2004	129.245 €
2005	134.643 €
2006	118.831 €
2007	121.123 €
2008	116.347 €
2009	109.156 €
2010	106.829 €
2011	105.346 €
2012	105.000 €
2013	100.907 €
2014	100.908 €

- Augmentation du Fonds de Péréquation intercommunal et communal (FPIC), soit une somme de 25 422 euros rendu depuis 2012, année 2015 comprise.
(Voir tableau ci dessous)

FPIC	Montant
2012	2 226 €
2013	5 276 €
2014	7 920 €

Pour 2015, il est attendu une somme de 10 000 euros à reverser.

- Levier des recettes de fonctionnement pour 2015, (vu en DOB) :

Augmenter les contributions directes, mais nous nous sommes engagés à ne pas le faire.

De plus, 1% est égal 3 000 euros environ de recettes annuelles, sachant que notre attractivité est due aux taux des taxes d'habitation et foncières et d'autre part au service à l'enfance.

Le seul et unique levier est de réutiliser notre patrimoine Communal qui n'a pas de besoin d'intérêt général.

- En dépense de fonctionnement 2015 sur la même base que l'année dernière

La subvention au CCAS en augmentation de 1 500 euros

- En recette d'investissement 2015

La FCTVA 9 000 euros

Les cessions de terrains 76 000 euros

- En dépense d'investissement 2015

Le remboursement annuel du prêt de l'accueil périscolaire 15 320 euros

La facture complémentaire d'Eurovia (Plateau rue de Courcelles), prévoir 17 000 euros

La facture aménagement avenue de l'Europe, prévoir 11 000 euros

Le classement de voirie, prévoir 7 000 euros

La haie le long de la voie douce, prévoir 3 000 euros

Une benne pour le camion, prévoir 4 000 euros

Les menuiseries de la buvette, prévoir 2000 euros

Taille Haie et débrousailluse suite à un vol sans effraction donc sans remboursement, prévoir 1 300 euros
Porte de la chaufferie groupe scolaire en bois non réglementaire et salle polyvalente. Au passage, ces travaux ont été déjà signalés à l'adjoint aux ressources humaines par l'entreprise Climent, dans le dernier mandat sans que l'information soit remontée au Maire. Prévoir 5 000 euros.

A noter que le projet du garage municipal sera délibéré au point urbanisme.

Report des investissements en 2016/2017/2018/2019 sans un ordre défini :

Pack 12 ordinateurs portables et TBI : 10 000 euros (Subvention d'état 20% au titre de la DETR)

Accessibilité bâtiment : 40 000 euros

Accessibilité voirie : 20 000 euros

Le mur le long de la voie douce : 5 000 euros

L'éclairage de la falaise : 5 000 euros

Panneaux d'affichage : 5 000 euros

Panneau numérique : 2 000 euros

Ligne de trésorerie : 50 000 euros à la Caisse d'Épargne

Pour votre information au 1641 emprunts et dettes assimilés de la commune depuis 2002 budgétisés en équilibre du budget primitif d'investissement que mon prédécesseur n'a pas réalisé (pratique courante de 2003 à 2007).

2002	0 euros
2003	40 000 euros
2004	90 000 euros
2005	140 000 euros
2006	214 000 euros
2007	204 000 euros
2008	28 000 euros avec 25 981 euros de réalisé
2009	100 000 euros
2010	150 000 euros
2011	430 278 euros avec 519 997 euros réalisé
2012	0 euros avec 100 000 euros de réalisé
2013	0
2014	0
2015	0

Madame Le Maire présente le budget primitif communal 2015 validé par le percepteur pour un total équilibré en fonctionnement de 664 841 € et 157 490 € en investissement (Document envoyé aux élus avant Conseil Municipal)

Total budget primitif 2015 en recettes : 822 331 €

Total budget primitif 2015 en dépenses : 822 331 €

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

11. Demande de subventions pour les voyages scolaires

a) Participation financière pour l'enfant Djoey HAAG

b)

Monsieur Thierry GABLE expose qu'un courrier de Madame Edwige STANISLAWSKI a été reçu le 22 janvier 2015 cette dernière demande une subvention afin de pouvoir financer pour le voyage scolaire de son fils Djoey HAAG.

L'enfant est domicilié 16 rue des vergers à ARBOUANS et est scolarisé au collège Saint Maimbœuf de Montbéliard.

La classe participera à un séjour linguistique en Espagne du 18 au 23 Avril 2015.

Madame Le Maire propose d'accorder une subvention d'un montant de 60 € à Mme Edwige STANISLAWSKI afin de financer le séjour de son enfant.

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

b) Participation financière pour l'enfant Neil JOHNSON

Monsieur Thierry GABLE expose qu'un courrier de Madame Nathalie HUGESNCHMITT a fait une demande de subvention en date du 26 Janvier 2015 afin de financer le voyage scolaire de son fils Neil JOHNSON. L'enfant est domicilié 8 Ter rue des sablières à Arbouans et est scolarisé au collège Saint Maimbœuf de Montbéliard. La classe participera à un séjour à Prénovel du 20 au 23 Avril 2015. Le Conseil Municipal propose d'accorder une subvention d'un montant de 60 € à Mme Nathalie HUGENSCHMITT afin de financer le séjour de son enfant.

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler. Les élus passent au vote.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

c) Participation financière pour l'enfant Alexander JOHNSON

Monsieur Thierry GABLE expose qu'un courrier de Madame Nathalie HUGENSCHMITT a fait une demande de subvention en date du 05 mars 2015 afin de financer le voyage scolaire de son fils Alexander JOHNSON. L'enfant est domicilié 8 Ter rue des sablières à Arbouans et est scolarisé à l'institut de Sainte Marie de Belfort. La classe participera à un séjour à Fribourg en Allemagne du 20 au 24 Avril 2015. Le Conseil Municipal propose d'accorder une subvention d'un montant de 60 € à Mme Nathalie HUGENSCHMITT afin de financer le séjour de son enfant.

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler. Les élus passent au vote.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

d) Participation financière pour l'enfant Thomas SONNET

Monsieur Thierry GABLE expose qu'un courrier de Monsieur et Madame Eric SONNET a été reçu le 16 Février 2015. Ils font une demande de subvention afin de pouvoir financer pour le voyage scolaire de leur fils Thomas SONNET. L'enfant est domicilié 10 rue des Pougès à ARBOUANS et est scolarisé au collège Saint Maimbœuf de Montbéliard. Il participera à un voyage scolaire du 19 au 22 Avril 2015 à Eurospace Center en Belgique. Madame Le Maire propose d'accorder une subvention d'un montant de 60 € à Monsieur et Madame Eric SONNET afin de financer le séjour de leur enfant.

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler. Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

12. TLPE 2015 ET 2016

Madame Le Maire expose les tarifs pour la TLPE de 2015 et de 2016

Les tarifs sont fixés comme suit :

Pour les enseignes de 0 à 12 m2, le tarif est de 15.30 euros du m2

Pour les enseignes de 12m2 jusqu'à 50m2, le tarif est de 30.60 euros du m2

Pour les enseignes supérieures à 50m2, le tarif est de 61.20 euros du m2

Pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes de 0 à 50m2, le tarif est de 15.30 euros du m2

Pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes supérieures à 50m2, le tarif est de 30.60 euros du m2

Il n'y aura plus d'exonération pour les enseignes inférieures à 7m2.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler, Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

13. Décision concernant les dégradations du 2 et 3 Janvier 2015 et celles du 13 au 16 Février 2015

Madame Le Maire explique que la salle des fêtes a subie des dégradations lors de location.

Dégradations du 02 et 03 Janvier, locataire Madame Fatima TAZZI.

Madame Le Maire a elle même fait le constat que suite à la demande de la personne responsable de l'état des lieux :

- une des portes de la salle des fêtes donnant dans la cuisine a été noircie par l'utilisation d'un four personnel
- une des portes de la salle des fêtes donnant dans la cuisine a été forcée entraînant une brèche importante dans l'encadrement de porte mais aussi une difficulté d'ouverture.

Madame Le Maire précise que ces deux portes étaient en bon état, à l'état des lieux rentrant. Ses dires pourraient être confirmés en toute sincérité par plusieurs témoins. Elle rajoute que l'état des sols et des sanitaires n'étaient pas du tout satisfaisant à l'Etat des lieux de sortie.

Pour la porte cassée, un devis a été demandé à l'entreprise Climent, le cout de la porte aux normes en vigueur est de 1 068 euros TTC. Le prix de la porte à l'identique de la porte détériorée est de 984 euros TTC.

Pour la porte noircie, le locataire a, sans autorisation préalable, repeint cette porte. De plus, la peinture a coulé, entraînant des traces encore visibles à ce jour. La porte dans l'état actuelle ne donne pas satisfaction quant à son esthétique. Elle est à changer pour les mêmes coûts.

Soit au total un préjudice de deux portes dont l'une avec l'encadrement, aux normes anti feu.

La caution de 300 euros n'a pas été rendue aux locataires dans l'attente d'une décision du Conseil Municipal.

Madame Le Maire propose de facturer une somme de 1 968 euros, l'avis des sommes à payer leur sera envoyer et la présente délibération fera objet de facture.

Le locataire pourra faire fonctionner son assurance pour le préjudice subit.

Dégradations du 13 au 16 Février 2015, locataire Monsieur Pascal VAUTHIER.

Madame Le Maire fait lecture du Procès Verbal de dégradations de Matériel dressé par Madame Claudie LEBBRUN, personnel en charge de l'état des lieux de la salle des fêtes.

Monsieur Pascal Vauthier se voit donc obligé de rembourser les frais de réparations pour un total de 146.28 €, recette imputée au 752 revenus des immeubles.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler, Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

14. Remboursement à Madame Le Maire

Monsieur Thierry GABLE explique que pour la soirée des Contes des milles et une nuit, des pâtisseries ont été achetées en chèque à la Palmeraie de Marakech pour une somme de 150 euros avancée par Madame Le Maire. En effet, la commune n'a pas de compte client, il n'est donc pas possible de faire un virement bancaire. Aussi, un remboursement de cette somme doit lui être fait.

Dépenses de fonctionnement au compte 60623 alimentation.

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler, Les élus passent au vote.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 2

3) Achats de la commune

1. Achat d'une tronçonneuse

Monsieur Pascal BALLY expose que suite à une erreur de montant dans la délibération du 12 décembre 2014 concernant l'achat d'une tronçonneuse pour les services techniques, il faut revoter de nouveau cet achat. La facture reçue pour une tronçonneuse achetée dans le magasin Mr Jardinage s'élève à 466.80 € TTC dépense d'investissement imputée au 2158 Autres matériels et outillages.

Monsieur Pascal BALLY demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.
Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2. Menuiseries au Patio

Monsieur Pascal BALLY présente dans la continuité d'un programme pluriannuel de rénovation, avec le prestataire des précédentes menuiseries de la salle polyvalente, un devis de l'entreprise Climent Menuiserie concernant l'achat et la pose de fenêtres PVC. Le montant du devis est de 1785,60 € TTC, Dépense d'investissement imputée au 21318 Autres bâtiments publics.

Avis favorable des élus à la majorité au DOB

Monsieur Pascal BALLY demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.
Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3. Achat de panneaux de signalisation

Monsieur Pascal BALLY expose l'achat de 3 panneaux de signalisation chez le fournisseur Noviroy pour un montant total de 226.80 € TTC.
Dépense d'investissement imputée au 2152 installation de voirie.

Monsieur Pascal BALLY demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.
Les élus passent au vote :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4. Haie de laurier liaison douce sur 100m

Monsieur Pascal BALLY présente un devis de Duc et Préneuf concernant une plantation d'une haie de lauriers pour un montant total de 2936.04 € TTC.

Deux autres devis avaient été demandés :

Entreprise Techno vert : 4 224 TTC

Entreprise Gros Claude : 3431 TTC

Monsieur Pascal BALLY propose l'entreprise Duc et Préneuf pour 2936.04 TTC. La somme sera imputée au compte 2121 dépenses d'investissement, plantations d'arbres.

Avis favorable des élus à la majorité au DOB

Monsieur Pascal BALLY demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.
Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5. Panneau en bois liaison douce protection visuelle

Monsieur Pascal BALLY explique que la commune prendra en charge le matériel nécessaire à la rehausse de la palissade de Madame Marie Claude CLERGET.

Il présente donc un devis de 209.40 € TTC de l'entreprise Bois et Dérivé.

Dépense d'investissement imputé au compte 2158 Autre matériel et outillage.

Pour information les travaux de la liaison douce continue sur Audincourt en commençant par la gare.

Avis favorable des élus à la majorité au DOB

Monsieur Pascal Bally demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.
Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6. Achat de Cimaise (Kits accrochage mural) salle du Conseil Municipal

Monsieur Pascal BALLY expose qu'une exposition de peinture a eu lieu le 06 mars 2015 et pour accrocher les tableaux des kits d'accrochage ont été achetés à l'entreprise DEMECO pour un montant de 450.84 € TTC.
Dépense imputée au compte 2158 Autre matériel et outillage.

Avis favorable des élus à la majorité au DBO

Monsieur Pascal BALLY demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.
Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

7. Achat d'une perceuse visseuse

Suite à un vol sans infraction aux ateliers municipaux, Monsieur Pascal BALLY expose qu'il faut racheter une perceuse visseuse.

Trois devis avaient été demandés :

- Mabéo : 505,63 euros TTC avec deux batteries
- Comafranc : 425 euros TTC avec une batterie
- Point P : 577,78 TTC avec deux batteries

Monsieur Pascal BALLY propose l'entreprise Mabéo pour une somme de 505,63 TTC. Dépense imputée au compte 2158, autre matériel et outillage.

Monsieur Pascal BALLY demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.
Les élus passent au vote :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

8 et 9. Achat d'une débroussailleuse et d'un taille haie

Suite à un vol sans infraction aux ateliers municipaux, Monsieur Pascal BALLY expose qu'il faut racheter une débroussailleuse et un taille haie.

Quatre devis sensiblement identique de :

- Mr JARDINAGE : 1 131.01 TTC
- Horizon Vert : 1 131.46 TTC
- BERCHAGRI : 1 155 TTC
- VOIREUCHON : 1 344.62 TTC

Monsieur Pascal BALLY propose l'achat à Monsieur Jardinage d'un montant de 1 131.01 euros TTC.
Dépense imputée au compte 2158, autre matériel et outillage.

Avis favorable des élus à la majorité au DOB

Monsieur Pascal BALLY demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.
Les élus passent au vote :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

10. Achat d'une porte de cuisine pour la salle des fêtes

Objet d'une prochaine délibération en fonction des décisions votées par le Conseil municipal sur la dégradation subit lors d'une location à un particulier.

11. Achat d'une porte extérieure pour la salle des fêtes

Monsieur Pascal BALLY expose une dégradation de la porte extérieure de la salle des fêtes, coté cuisine, il nous faut donc changer la porte. Il propose un devis par l'entreprise Climent d'un montant 2 184 € euros TTC.

Suite à un dépôt de plainte l'assurance AVIVA procèdera au remboursement des frais engagés.

Avis favorable des élus à la majorité au DOB

Monsieur Pascal Bally demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

4) Urbanisme

1. Problématique de parking devant les écoles

Madame Le Maire expose qu'avec la mise en place du plan Vigipirate, les places de parking sont réduites devant les écoles. De plus, le peu de places disponibles sont occupées par les véhicules de riverain, de la boulangerie, du restaurant. Depuis deux ans, les parents d'élèves se plaignent de cette situation car aux entrées et sorties des écoles, bons nombres de véhicules se garent en désordre, au risque de créer des accidents. Il est tant de faire quelque chose, avant que l'irréversible arrive. Il en va de la sécurité des enfants.

Les nombreuses demandes au propriétaire de la SED, y compris via Monsieur Le Sous Préfet suite à notre demande par délibération en date du 12 décembre 2014, n'ont pas abouti.

Aussi, nous avons étudiés des lieux pour créer des places de parking en commission urbanisme, environnement et embellissement.

Madame Le Maire propose deux solutions, une solution à court terme et une solution à moyen terme.

A court terme (vacances avril 2015) :

- Déplacer le point R des vergers au bout du chemin communal (Essai sur trois mois), pour créer des places depuis la porte du cimetière jusqu'au nouvel emplacement du point R (voir pour un sol adapté en prochaine commission urbanisme).
- Aménagement pour éviter que les voitures se garent sur le passage piéton.

Un courrier sera fait à Monsieur Michel MARCAND qui gare son camion 3.5 T sur la voirie communale sans occupation temporaire, afin de lui expliquer que la priorité est à la sécurité des enfants de l'école, à la demande des parents d'élèves et l'inviter à réfléchir à un autre lieu pour parquer son camion le weekend. Une information sera distribuée aux administrés du quartier.

Par ailleurs, un courrier de mise en demeure sera envoyé à Monsieur BAU pour lui demander de bien vouloir tailler sa haie qui empiète sur le trottoir et qui oblige les piétons à marcher sur la voirie. Un courrier a déjà été envoyé début décembre sans réponse à ce jour.

A moyen terme et à l'étude (vacances d'été 2015) :

- Fermeture du parking des écoles qui pourrait devenir la place des écoles, avec une voie de dépose minute. Mise en place d'un carrousel ou kiosque ou auvent sur la place nouvellement réalisée.
- Décalage des horaires d'entrée et de sortie de classe entre l'école primaire et l'école maternelle à proposer au prochain Conseil des écoles.

Avis favorable de la commission urbanisme, environnement, embellissement à l'unanimité

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler,
Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2. Décision sur le projet des ateliers municipaux

Madame Le Maire expose le devenir de notre commune dans les années futures :

- Commune nouvelle, association de commune pour former une municipalité à part entière au sein de laquelle, les Maires deviennent des délégués avec la maintenance des dotations d'état pendant trois ans pour la commune créée avant janvier 2016. (L'audit à la population posera la question à nos administrés)
- Dans la loi NOTR (Nouvelle Organisation territoriale de la République), consolidation de l'inter communauté avec un minimum de 20 000 habitants et une élection des élus communautaires différente de celle des Maires.

Madame Le Maire a informé les élus en commission que Monsieur Bruno DUBOIS proposait à la commune de louer toute ou partie de son bâtiment de 400 m² (Rue de Courcelles), avec la possibilité de visiter. Mais les élus ne sont pas intéressés pour de la location, préférant la construction d'un bâtiment, qui pourra être réinvesti par une entreprise dans le futur.

Madame Le Maire expose le projet du hangar municipal de 150m², comprenant un parc à véhicules et de la surface de stockage, pour une somme estimée à 110 000 TTC, financé à 28 000 euros par l'État.

« En ce qui concerne la subvention de l'État au titre de la DETR, pour notre projet, l'arrêté préfectoral du 09 avril 2014 - de notification de l'octroi de la subvention - précise les délais dans lesquels l'opération doit être réalisée sous peine de perte de la subvention.

Nous disposons d'un délai de 2 ans à compter de la date de l'arrêté pour engager l'opération soit avant le 09/04/2016. Le maître d'ouvrage doit informer Monsieur Le Préfet du début d'exécution de l'opération. Nous disposons ensuite d'un délai de 4 ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution pour terminer l'opération (CF. article R2334-29 du CGCT). À défaut, les demandes de paiement sont déclarées irrecevables sauf si le Préfet, en cas de difficultés particulières, accorde exceptionnellement un délai supplémentaire.

Si votre opération notre opération est engagée à l'automne 2015, nous respectons ce délai prévu pour l'engagement.

Suite à consultation des élus en commission urbanisme, environnement et embellissement du 23 mars 2015, elle propose de maintenir ce projet en l'état pour lequel un permis de construire a déjà été déposé le 27 novembre 2011.

Avis favorable de la commission urbanisme, environnement, embellissement à l'unanimité

Madame Le Maire demande une réserve parlementaire à Monsieur Le Sénateur Maire Martial BOURQUIN sur ce projet car le Conseil Général ne donnera pas de subvention.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler,
Les élus autorisent Madame Le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés, puis passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3. Ventes de parcelles sur la commune

Madame Le Maire expose que :

A. Parcelle AA3

Madame Le Maire explique que le dossier est en attente d'un acquéreur sur le terrain de la famille HALTER. C'est un dossier à suivre

B. Parcelle AA 17

Madame Le Maire explique que le bornage est en cours. L'appel d'offre est ouvert jusqu'au mardi 02 juin 2015, ensuite la commission d'appel d'offre ouvrira les plis pour donner suite au plus disant.

Il restera à séparer la partie souhaitée par la famille JOUET, après avoir fait le point sur ses besoins et demander une estimation des domaines.

Le prix convenu tiendra compte des économies que la vente de cette parcelle va générer pour la commune qui aujourd'hui entretient les espaces verts, élague les arbres de la dite parcelle, du fait de sa situation géographique classée en bordure d'un carrefour.

Ce dossier suit son cours pour délibération dans un prochain Conseil Municipal.

C. Parcelles AA21 et AA22

Madame Le Maire explique que suite au courrier de Monsieur Marc PERSONENI, en date du 06 janvier signifiant son désaccord sur le prix proposé par France Domaines suite au Conseil du 12 décembre 2014, elle a transféré le courrier de Monsieur Marc PERSONENI à France Domaine qui nous a renvoyé une nouvelle évaluation avec les informations suivantes :

« Après enquête, compte tenu des données du marché immobilier local et des caractéristiques propres des terrains en cause, de la présence d'une conduite de gaz, de l'entretien pris en main par l'acquéreur potentiel, la valeur vénale actuelle **peut être fixée** à 20 euros du m² ».

Par contre Madame Le Maire précise que les élus souhaitent la vente en lot des deux parcelles et non une partie. Mais aussi qu'il n'y a pas eu de convention d'occupation temporaire sur ce terrain mais que l'utilisateur explique dans son courrier qu'il a entretenu une partie de cette parcelle depuis trente ans.

Dans le cas où Monsieur Marc PERSONENI ne donnerais pas suite à cette proposition sous un mois date du courrier d'envoi de la délibération faisant foi, alors une proposition de vente sera faite à la commune de Montbéliard, puis à toute personne qui souhaite acquérir ce lot de deux parcelles sur le même principe que la vente de la parcelle AA17.

La contenance de la parcelle AA21, rue des Vignottes est de 531 m² soit 10 620 euros

La contenance de la parcelle A22, Côte Emery est de 177 m² soit 3 540 euros

Soit une contenance totale de 708 m² pour une somme de 14 160 euros.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler,
Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

D. Parcelle AB 230

Madame Le Maire expose que suite à la proposition faite à Monsieur Franck CONTANT de l'achat de la parcelle AB230 sur laquelle, il est en occupation temporaire depuis le 01/08/2006.

Monsieur Franck CONTANT explique qu'il a à réalisé des travaux pour un mur de soutien d'une somme de 13 069.20 euros TTC pour éviter que la terre descende chez lui.

Madame Le Maire a fait suivre cette explication à France Domaine qui a refait une estimation en fonction de cette information.

La nouvelle proposition de France Domaine est de 20 euros du m², soit 8 900 euros pour une superficie de 445 m², avec les arguments suivants :

« Après enquête, compte tenu des données du marché immobilier local et des caractéristiques propres des terrains en cause, des travaux à réaliser, de l'entretien pris en main par l'acquéreur potentiel, la valeur vénale actuelle peut être fixée à **20 euros du m²** ».

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler,
Les élus autorise Madame Le Maire à faire cette nouvelle proposition à Monsieur Franck CONTANT et s'il en est d'accord à signer tous les documents pour donner suite. Les élus passent au vote :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

E. Parcelle 236 cités Keller

Madame Le Maire fait lecture la demande de Monsieur Mansour KHALFALLAH qui demande l'acquisition de la parcelle communale située devant son domicile.

Madame Le Maire explique que :

- Cette parcelle est séparée physiquement par la propriété de la famille BOURZEG.
- Qu'il s'agit de patrimoine communal qui ne répond pas directement à un besoin d'intérêt général ou à un service public
- Qu'il s'agit d'un terrain TAB inconstructible
- Que le terrain nécessite des entretiens que la commune ne souhaite plus assumer pour réduire les charges de travail du personnel communal

La superficie de la parcelle est de 90m², l'estimation de France Domaine est en cours.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler,

Les élus autorise Madame Le Maire à procéder au bornage et à signer l'acte de vente sur la base de l'estimation de France Domaine, puis passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

F. Parcelles communales à LAVIRON

Madame Le Maire expose qu'il y aura un avenant au bail emphytéotique qui n'a pas été honoré par les randonneurs, de manière à ce que la même somme que par le passé puisse être versée sur une échéance plus longue. Le dossier est en cours à l'office notarial.

Par ailleurs les élus conscients de l'attractivité du chalet pour le territoire et reconnaissant du travail réalisé par les membres de l'association des randonneurs, souhaitent que le fonctionnement actuel se poursuive dans le temps, étant entendu que les accessibilités bâtiments et voirie pour APMR seront à la charge de l'association sans demande de subvention communale.

Cependant, l'assiette du chalet de 47 ares actuellement, sera revue à la baisse afin de mettre à la vente une superficie de terrain à déterminer entre les élus et Monsieur Le Président de l'association des randonneurs.

Une estimation du terrain a été demandée à France Domaine sur la parcelle, elle est de 19m².

Un certificat d'urbanisme opérationnel va être demandé à Monsieur Le Maire de LAVIRON pour donner suite à une éventuelle vente de terrain pour de la construction d'habitat.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler,
Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4. Vente de l'appartement rue des écoles

Madame Nora KEBAILI sort de la salle du conseil sur ce dossier, elle ne participe pas au vote.

Historique de ce bien communal de 70 m² environ, un couloir, deux chambres, une cuisine, une salle de bain, un WC et un salon sis 12 rue des écoles, parcelles AB248 :

- Ce bien fut d'abord logement d'instituteur puis un logement, et un logement de fonction au premier janvier 1998 (par délibération) jusqu'en 2002, pour gardiennage de l'école. Puis, il est resté vacant pendant trois ans.

- En Conseil Municipal du 30 juillet 2008, les élus délibèrent comme suit suite à la demande de Monsieur Felix PERSONENI :

« Location appartement au-dessus des écoles. Après visite des lieux, il a été convenu de faire d'une part une demande de devis pour la rénovation des fenêtres d'un montant de **3800 Euros**. Et d'autre part de réaliser la pose du carrelage à la salle de bain »

Madame Le Maire a fait une demande d'estimation de la location du logement au cabinet de Maître JUILLARD. Ce tarif de location est compris entre 450 euros à 500 euros. Le conseil municipal doit se prononcer sur la somme de location et accepte de relouer l'appartement dès la remise en état effectuée.

Le conseil municipal propose un bail de trois ans, avec un tarif de location aux alentours de 450 Euros mensuel (sans charges) négociable avec le locataire. Le bail commencera le 1^{er} septembre 2008.

Un ou deux mois seront offert en dédommagement des frais de réfection des murs et des sols. »

Finalement le loyer a été proposé à Madame Caroline SENE-PERSONENI pour 420 euros par mois et le paiement du loyer a commencé au premier novembre 2008, pour un bail de trois ans. Avec une aide à l'achat du matériel pour une somme de 958.44 euros pour réfection.

APPARTEMENT ECOLE : Article n°2313

N° Mandat	Date	Tiers	Montant
538	24/09/08	BRICO DEPOT	269.35
560	06/10/08	BRICO DEPOT	318.98
595	13/10/08	COMAFRANC	130.11
566	06/10/08	4 MURS	240.00
Total			958.44

A la demande de la locataire et après acceptation de Madame Le Maire, la location s'arrête en décembre 2012. A noter qu'une partie des menuiseries ont été refaites comme prévu par la délibération pour 3 325.58 euros.

- Puis le logement est resté vacant 4 mois dans l'attente d'un nouveau locataire. Une autre locataire est arrivée au premier mai 2013, sans concurrence malgré les nombreuses visites opérées par l'adjoint en place à l'époque Monsieur Alain MARIOTTI.

Cette nouvelle locataire a été validée, par délibération des élus en place, en date du Conseil Municipal du 20/02/2013 :

« Madame Le Maire expose que suite au départ de Madame SENE-PERSONENI Caroline du logement « 12 rue des écoles » au 31 décembre 2012, le Conseil Municipal doit délibérer sur le choix des personnes qui font la demande de la location de celui-ci.

Nous avons une seule personne Madame Nora KEBALLI

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler

Après en avoir délibéré, le choix se porte sur cette unique personne.

Le bail est consenti pour une durée de 6 ans à partir du 01 mai 2013

Le prix du loyer est de 500.00 € hors charges.

Le montant du loyer est établi suivant le nouvel indice de référence des loyers, publié par l'INSEE. La caution demandée est de 500 euros. »

A remarquer qu'il n'a pas été donné d'avantage en mois pour refaire le logement. Mais aussi que la locataire a investi une somme de 2 500 euros environ (main d'œuvre et matières premières) pour refaire les tapisseries, les peintures de tout l'appartement, le carrelage de la cuisine et tous les petits travaux à refaire (Prise cassée, bas de la salle de bain non fini, carrelage de l'entrée).

De plus, le cabinet d'études DIAG&Conseils mandaté par la commune en janvier 2013, pour la performance énergétique, confirme les résultats des niveaux de classe énergétiques et émission de gaz, études menées en 2007 par le cabinet d'étude B7. À l'état des lieux du 23 mai 2013, la locataire atteste par écrit que les portes ne ferment pas, que les volets ne se ferment pas correctement, que la fenêtre du premier couloir n'est pas isolée, que la porte d'entrée n'est pas aux normes du cahier des charges des assurances.

En d'autre terme, cet appartement n'était pas « à l'état neuf » comme il a pu être écrit dans un courrier adressé à Madame Le Maire en date du 15 janvier 2015. Pour finir la chaudière vétuste a été changée en janvier 2014, pour une somme de 4 097.28 euros TTC. Le cout à investir pour les portes, la fenêtre du premier couloir, la porte d'entrée, les volets, est de 5 000 euros environ.

Au vu de ce qu'il a été évoqué, les élus ont bien compris que la commune n'a finalement pas tant fait de recettes que cela au vu des dépenses engagées et à engager, et ils se sont posés la question du devenir de ce bien.

Par ailleurs, la locataire avait déjà exprimé en mai 2013 la volonté d'acheter cet appartement, nous avons demandé alors une estimation des domaines et une estimation à deux notaires du Pays de Montbéliard. Sa proposition était alors restée en suspens, car les élus de la commission urbanisme préféraient à ce moment-là, garder le bien en location, mais restait une possibilité.

La locataire a refait une demande le 01/11/2014, que nous avons étudié en commission urbanisme du 24 novembre 2014, où les élus avaient donné un avis favorable à l'unanimité, ainsi que le bureau des adjoints. Estimant que finalement la commune n'avait pas une vocation d'agent immobilier au regard du devenir des petites communes dans un futur proche et que l'opportunité financière non négligeable pour les finances de la commune était très intéressante au vu de ce qui a été dit précédemment, lors du budget primitif.

Madame Le Maire ajoute que bon nombre de Conseils Municipaux saisissent ce genre d'opportunité.

En terme juridique, la collectivité territoriale est propriétaire du bien concerné depuis 1957 avec cette même vocation. Les dépendances du domaine public sont inaliénables.

C'est pourquoi, préalablement à toute opération immobilière d'un bien appartenant à la collectivité, il faut s'interroger sur sa domanialité. S'il dépend du domaine public, l'aliénation n'est possible qu'après qu'il en soit sorti, c'est-à-dire après avoir constaté sa désaffectation et procédé à son déclassement.

« Un bien d'une personne publique [...] qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement » (CGPPP, art. 2141-1).

La désaffectation et l'acte de déclassement ont lieu, en l'absence d'indication des textes, par délibération de l'organe délibérant, par précaution et au cas si cela n'aurait pas été fait. De manière plus générale, le déclassement doit s'opérer « en ce qui concerne la compétence, la procédure et la nature de l'acte, de la même manière que l'affectation ou le classement du bien » (parallélisme des formes).

Ce bien est en location depuis 2008. Il n'y aura pas plus de besoin en lien avec l'école avec la loi APMR. De plus, comme je l'ai déjà évoqué, les perspectives d'évolution de l'école ne sont ni à l'étage du bâtiment, ni à l'arrière du bâtiment secteur terrain au Nord. Soit l'école sera déménagée et le bâtiment sera vendu pour du logement et du commerce de proximité (Les accords se feront alors avec les propriétaires, soit l'école sera étendue par devant et/ou entre l'école maternelle et le bâtiment du périscolaire ou sous le préau.)

Mais pour aller plus loin dans ces perspectives :

- Faut-il encore que nous créions de l'habitat et que donc nous ayons du foncier. Actuellement, nous travaillons avec le cabinet SOLMON sur les terrains de la Clinique FAIVRE à échéance 2018. Puis il y a les terrains de la SED, les élus connaissent bien ce dossier.

- Faut-il encore que la commune reste en l'état sans se regrouper dans une commune nouvelle et sans être un quartier de l'agglomération.

Madame le Maire expose la décision du Conseil d'Etat sur un cas similaire concluant que la consultation du représentant de l'Etat n'est pas nécessaire dans ce cas et que le conseil municipal peut légalement procéder, par délibération, au déclassement du logement concerné en vue de son aliénation, dès lors que ce bâtiment n'est plus affecté au service public des écoles. (Voir ci-après l'extrait de cette décision).

En conclusion, Madame Le Maire propose de déclasser le bien en vu de son aliénation et de vendre l'appartement au-dessus des écoles à la locataire actuelle (demande renouvelée régulièrement depuis avril 2013).

L'estimation de France Domaines est 70 0000 euros TTC.

Avis favorable de la commission urbanisme, environnement, embellissement à l'unanimité

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler,

Les élus autorisent Madame Le Maire à déclasser le bien pour son aliénation, autorisent Madame Le Maire à signer l'acte de vente, autorise Madame Le Maire à mettre en place un syndicat de copropriété et passent au vote.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5. Classement des voiries communales

Madame Le Maire expose que le classement de voirie sur la commune n'a pas été fait depuis 1959, or ce document est nécessaire pour :

- Connaître son domaine routier

- Classer de nouvelles voiries dans le domaine public

- Connaître précisément le m linéaire de voirie communale nécessaire au calcul de la dotation solidarité rurale.

Ce classement sera fait par les géomètres Michel et Laurent FOURNIGUET qui ont acquis l'expérience sur la commune d'ARBOUANS et qui sont à proximité pour une somme de 6 960 euros TTC.

Avis favorable des élus à la majorité au DOB

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler,
Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6. Signature du procès verbal de remise des voies rétablies par la commune

Madame Le Maire fait lecture aux élus du procès verbal de remise entre la société APRR et la commune et demande aux élus de l'autoriser à signer cette convention.

Elle précise que la société APRR est encore redevable de deux fruitiers.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler,
Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

7. Informations aux élus concernant un dossier sur l'eau avec PMA

Madame Le Maire fait par aux élus d'un recours au tribunal administratif avec plusieurs collègues Maire sur la délibération du Conseil Communautaire dans sa séance du 12 décembre 2014 retirant la délibération du 12 juillet 2013 au sujet du retour en régie de l'eau avec les trois arguments suivants :

- Deux reports successifs de date du Conseil d'agglomération qui finalement a été placé le même jour que notre Conseil Municipal du 12 décembre
- La réception des documents seulement 4 jours avant le Conseil d'agglomération, laissant peu de temps à la réflexion surtout aux nouveaux délégués communautaires
- La délibération prise le 12 juillet rend caduque de plein droit le contrat initial. Du coup, se pose la question de la légalité par un avenant à un marché de délégation de service public, qui plus est sans avoir saisi le Comité Technique Paritaire contrairement aux dispositions légales en vigueur, ni d'ailleurs sans saisir la Commission consultative des services publics.

C'est pour ces trois arguments qu'en tant que Maire de la commune d'ARBOUANS, il est demandé au tribunal administratif compétent, de regarder de près la manière dont le dossier a été amené aux votes des élus et de se prononcer sur la légalité de cet avenant au regard de la passation de ce type de contrat de commande publique.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler,
Les élus autorisent Madame Le Maire à saisir le tribunal administratif et passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5) Culture

1. Autorisation Camping des Pouges pour le festival Rencontre et Racine

Monsieur Thierry GABLE expose que dans le cadre du festival Rencontres et Racines 2015, un camping provisoire sera mis en place comme chaque année, sur l'espace sportif des Pouges les 26, 27 et 28 Juin 2015.

Un courrier sera adressé au Conseil Général pour demander une limitation de vitesse sur la RD472, mais aussi aux riverains pour les informer de cette manifestation.

Madame Le Maire demande de prévoir un parcours sécurisé et surveillé nécessaire au retour des piétons de nuit et des festivaliers vers le camping provisoire. Toutes dégradations sur la commune d'ordre public ou privé seront constatées par écrit et rapportées à l'organisateur pour demande de réparation.

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.
Les élus passent au vote :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2. Modification du règlement des salles communales

Monsieur Thierry GABLE expose que la procédure de réservation de salle des fêtes a été revue :

Tout d'abord, le dossier est nouvellement constitué avec les documents suivants, le règlement intérieur de la salle des fêtes, une attestation d'assurance, un formulaire alarme, un formulaire utilisateur salle des fêtes, un contrat de location et les pièces à fournir pour toute location. Madame Le Maire remercie la secrétaire et la stagiaire pour leur investissement.

Ensuite concernant la location de la salle des fêtes, en cas de dégradation constatée à l'état des lieux de sortie de location, le protocole suivant sera appliqué :

- Un procès verbal de constatation sera dressé entre le locataire et la commune et signé par les deux parties.
- Un chiffrage du coût des travaux sera réalisé, comprenant un devis pour l'achat de matériaux et un calcul des heures de travaux effectuées par l'agent municipal ou un devis réalisé par un prestataire. Puis une acceptation du coût devra être signée par les deux parties. En cas de refus de signature par le locataire, le chèque de dépôt de garantie de 500 € sera encaissé.
- Une délibération du Conseil Municipal sera prise permettant l'encaissement de la créance. Cette délibération fera objet de facture et entrainera donc une émission d'un avis des sommes à payer et des poursuites par le Trésor Public en cas de non paiement.

Cette nouvelle réglementation sera signée par le locataire à l'état des lieux d'entrée en location.

La personne qui fait l'état des lieux d'entrée et de sortie sera la même personne qui signe tous les documents de location.

A compter de ce jour, le montant du dépôt de garantie sera de 500 € et ce pour toutes les locations et prêt de salles communales y compris celles des associations. Les conventions 2016 prendront effet à compter du 1^{er} Janvier de l'année et jusqu'au 31 Décembre.

Un courrier sera envoyé dans ce sens à tous les Présidents d'association.

Enfin, un avenant pour les locations actuelles et à celles à venir, il y aura un chèque de dépôt de garantie de 75 euros pour les entretiens de la salle, qui sera encaissé en cas de constat de non propreté de la salle, à l'état des lieux de sortie. Dorénavant les chèques de dépôts de garantie seront rendus dans la semaine qui suit la location et ce, applicable ce jour.

De plus, à compter du 1^{er} janvier 2016 pour les locataires habitant la commune, une seule location par famille, par adresse et par an, sera autorisée (Justificatif de domicile à fournir). Pour toute location suivante, le tarif extérieur à la commune s'appliquera.

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3. Mise à disposition de la salle polyvalente au service des examens du permis de conduire et signature d'une convention.

Monsieur Thierry GABLE expose la signature d'une convention entre la commune d'Arbouans et le centre d'examen du permis de conduire, qui permet la mise à disposition de la salle polyvalente à titre gracieux jusqu'au 31 Juillet 2015. Dans le cas où le centre d'examen resterait dans les services de l'État, après cette date la mise à disposition deviendra payante.

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Les élus autorisent Madame Le Maire à signer la convention.

4. Demandes de prêt de la Salle des Fêtes pour une campagne aux élections départementales de 2015

Monsieur Thierry GABLE, adjoint à la culture expose les demandes de Monsieur David Barbier, qui a réservé la salle des fêtes à titre gracieux le 03 Mars 2015 et de Monsieur Didier Klein, pour le 11 Mars 2015 pour y tenir une réunion publique dans le cadre des élections départementales 2015.

Monsieur Thierry Gable demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.
Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5. Demande de subvention par le club de Tennis de Table

Monsieur Thierry GABLE présente une demande de subvention par le club de Tennis de table de 342 euros TTC dont une somme de 280 euros TTC pour des séparateurs de terrain et une somme de 62 euros TTC pour des marqueurs. Le club ayant participé aux temps d'accueil périscolaire 2013/2014, cette demande de subvention se justifie. Monsieur Thierry Gable demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.
Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6. Demande de subvention par l'association des oursons pour le gouter de fin d'année scolaire

Monsieur Thierry GABLE expose que cette année scolaire en préalable au repas des Oursons, vendredi 26 juin 2015, il y aura une fête des écoles organisée par l'association des Oursons. Aussi, le gouter de fin d'année scolaire habituellement organisé par la commune sera organisé par l'association des Oursons. De ce fait, une subvention de 120 euros sera attribuée aux Oursons pour s'occuper du gouter de fin d'année scolaire.

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.
Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6) Divers

a. Institution d'une taxe annuelle sur les friches commerciales

Madame Le Maire rapporte la délibération du 12 décembre 2014 sur la taxe sur les friches industrielles. Madame Le Maire expose les dispositions de l'article 1530 du Code Général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer une taxe annuelle sur les friches commerciales. Il est précisé que les taux de la taxe sont fixés, de droit, à 10% de la première année d'imposition, 15% la deuxième année d'imposition et 20% à compter de la troisième année d'imposition. Par ailleurs, pour l'établissement des impositions, le Conseil Municipal doit communiquer chaque année à l'administration des impôts, avant le premier octobre de l'année qui précède l'année d'imposition, la liste des adresses des biens susceptibles d'être concernés par la taxe. Le Conseil Municipal décide d'instituer la taxe annuelle sur les friches commerciales et charge Madame Le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler,
Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

b. Taxe annuelle sur les friches commerciales : majoration des taux de la taxe

Madame Le Maire expose les dispositions de l'article 1530 du code général des impôts permettant au Conseil Municipal de majorer les taux de la taxe annuelle sur les friches commerciales.

Elle rappelle que les taux de la taxe sont fixés, de droit, à 10% de la première année d'imposition, 15% la deuxième année d'imposition et 20% à compter de la troisième année d'imposition.

Elle précise que le Conseil Municipal peut majorer ces taux dans la limite du double et ainsi les fixer :

- Entre 10% et 20% pour la première année d'imposition
- Entre 15% et 30% pour la deuxième année d'imposition
- Entre 20% et 40% pour la troisième année d'imposition

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **décide de majorer les taux de la taxe**. Fixe les taux **majorés** à :

- 10% pour la première année d'imposition
- 20% pour la deuxième année d'imposition
- 30% pour la troisième année d'imposition

Les élus passent au vote.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Fin du Conseil à 21 heures 25